



Fin de versement de pension alimentaire

Par Kris72

Bonjour

Je suis séparé depuis septembre 2009 et par jugement je suis tenu de verser une pension pour l'éducation et l'entretien de mes 3 enfants à leur mère. Mon ainée âgée maintenant de 21 ans a mis un terme à sa scolarité en juin 2020 et est rentrée dans a vie active, d'abord via des contrats intérimaire, puis un CDD et a maintenant signé un CDI. Malgré le fait qu'elle vive toujours chez sa mère, est elle toujours considérée comme à sa charge et dois-je toujours verser la pension dans son intégralité ?

Merci d'avance pour votre réponse.